

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 893

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

824 646 764 RCS Rennes.

OVALT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 6339710.00 EUR.

Adresse : 1, Route du Gacet, 35830 Betton.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Atias Société par Actions Simplifiée à capital variable au capital minimum de 1.745.000 € 1 route du Gacet – 35830 BETTON 799 959 960 RCS RENNES ET OVALT Société par Actions Simplifiée au capital de 6.339.710 € 1 route du Gacet – 35830 BETTON 824 646 764 RCS RENNES Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RENNES du 19 décembre 2025, La société ATIAS, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 1, route du Gacet 35830 Betton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 799 959 960 et la société OVALT, société par actions simplifiée au capital de 6.339.710 euros, dont le siège social est situé 1, route du Gacet 35830 Betton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 824 646 764 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ATIAS par la société OVALT. La société ATIAS ferait apport, sur la base des valeurs nettes comptables, à la société OVALT de la totalité de son actif, soit 4.820.071 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 19.070 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.801.001 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu est fixé à 0,201957 action de la société OVALT pour une action de la société ATIAS. Compte tenu du rapport d'échange, les associés de la société ATIAS recevront, en échange des 1.963.492 actions ordinaires composant le capital de la société ATIAS, 396.425 actions ordinaires de la Société OVALT. La société OVALT devra émettre 396.425 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de dix euros (10 €) chacune à titre d'augmentation de son capital social pour un montant total de 3.964.250 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 832.215,62 euros. Parmi les biens transmis par la société ATIAS à la société OVALT figurent 396.253 actions de la société OVALT d'une valeur nominale de dix euros (10 €). La société OVALT annulera donc lesdites actions et réduira en conséquence son capital de 3.962.530 euros de sorte qu'à l'issue de l'opération, son capital sera de 6.341.430 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par la collectivité des associés des deux sociétés et l'écoulement d'une période de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de fusion au Bodacc. La fusion aura, aux plans comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er avril 2025. La société ATIAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été

déposé au greffe du Tribunal de commerce de RENNES au nom des deux sociétés le 22 décembre 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

